

Communiqué intersyndical

CGT Educ'action Versailles, SGEN-CFDT, SNETAA-FO, SNFOLC, SNES-FSU, SNEP, SNUEP

Les conditions de recrutement, de rémunération, d'affectation des non-titulaires enseignant-e-s dans l'académie de Versailles sont loin d'être satisfaisantes : service partagé, retard de paiement, blocage des salaires pour les CDD sans tenir compte de leur ancienneté, affectation selon les besoins du service sans prendre en compte les vœux des collègues, absence de formation pédagogique.... Chaque rentrée est ressentie avec appréhension par des centaines de non-titulaires qui n'ont pas obtenu la garantie du réemploi.

En juin dernier, nous avons appris que le Rectorat de Versailles envisageait de proposer des contrats de deux ans à une partie seulement des personnels contractuels en CDD, dans certaines disciplines déficitaires. Cette procédure pourrait être de nature à diminuer les incertitudes liées à la situation de précarité de nos collègues non titulaires qui les pénalise lourdement dans leur vie quotidienne. Ils seraient rattachés à un établissement du point de vue administratif mais pourraient concrètement être affectés (à l'année ou pour des suppléances) n'importe où dans l'académie. De plus, cette mesure se met en place dans l'opacité, sans consultation préalable des représentant-e-s des personnels, sans garantie de l'égalité de traitement et sans prise en compte de la règle de l'ancienneté. Le droit à l'examen contradictoire des avis émis par les inspecteur-ric-e-s et les Chefs d'établissement, à la défense individuelle et collective est encore et toujours refusé aux personnel-le-s précaires de l'Education Nationale.

L'Etat employeur apparaît comme étant principalement préoccupé de l'intérêt immédiat du service, sans considération pour des personnel-le-s qui assurent leurs missions depuis parfois plusieurs années, avec peu ou pas de formation et sans augmentation de salaire (jusqu'à la signature éventuelle d'un CDI au bout de 6 ans sans interruption de plus de 4 mois entre deux contrats).

Par ailleurs, début juillet des collègues de certaines disciplines ont finalement reçu un courrier revenant sur l'engagement de faire signer un CDD 2 ans : nous trouvons incorrect et humainement préjudiciable la modification des propositions faites.

Les organisations syndicales signataires revendiquent :

- le réemploi de tous les CDD à la rentrée 2015 ;
- l'examen avant la rentrée par la Commission Consultative Paritaire compétente des listes nominatives des personnel-le-s concerné-e-s et, en particulier, des éventuels avis défavorables ;
- pour tou-te-s les contractuel-le-s, l'examen de la gestion et des affectations par les instances paritaires.

De manière générale, nous tenons à réaffirmer notre exigence de mettre fin à la précarité grandissante des collègues par un plan de titularisation et l'amélioration des conditions de travail et de rémunération de tous les non titulaires.

Pour porter ces exigences, **les organisations syndicales CGT Educ'action Versailles, SGEN-CFDT, SNFOLC, SNETAA-FO, SNES-FSU** appellent nos collègues non-titulaires à un **rassemblement au rectorat de Versailles (3 boulevard de Lesseps) le jeudi 27 août à 14h**, pendant la tenue de la réunion d'information sur les affectations des Contractuel-le-s.